

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
Le seize du mois d'octobre,
A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 10 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Véronique TATU, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN donne procuration à Martial CORDIER, Julien NAEGELEN donne procuration à Sébastien BARRAS, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique BERNARD donne procuration à Franck VILLEMMAIN

Excusés : Jean-Paul FEUVRIER, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN

Absents : Christel PILLOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Yves-Marie PARENT

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 61
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-10-19	Objet : CYCLE DE L'EAU – Adhésion commune de La Bosse au SIE du Haut Plateau du Russey
---	---

Suite à une décision de son conseil municipal, par délibération n°2025-19 du 5 juin 2025, la commune La Bosse a demandé au Syndicat Intercommunal mixte des Eaux du Haut Plateau du Russey la possibilité de rejoindre ce syndicat pour la gestion et la distribution de l'eau potable sur son propre territoire.

A l'heure actuelle, la compétence en matière d'eau potable est exercée en régie par la commune.

Cette situation montre aujourd'hui certaines limites, du fait de la taille de la commune et les récentes études effectuées ont démontré qu'il y aurait un réel intérêt, pour l'usager, à changer d'échelle, dans des objectifs de rationalisation, de cohérence et de mutualisation de moyens.

C'est la raison pour laquelle la solution consistant à demander l'adhésion de la commune au SIEHPR est apparue comme la plus adaptée à la situation.

En effet, le SIEHPR est une structure intercommunale existante déjà organisée et qui alimente en eau potable une partie importante du territoire.

La commune de La Bosse souhaite que cette adhésion puisse être effective au 1^{er} janvier 2026.

Lors de sa réunion de conseil syndical en date du 26 septembre 2025, le syndicat a étudié cette demande et a accepté la candidature de la commune de La Bosse au sein du Syndicat des Eaux du Haut Plateau du Russey.

Pour que cette adhésion soit valide, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les collectivités adhérentes au syndicat doivent également donner leur accord qui sera validé sous réserve de la majorité qualifiée.

En conséquence le syndicat demande à chaque commune et Communauté de communes actuellement adhérentes de se prononcer sur l'accord donné à la commune de La Bosse de pouvoir intégrer le Syndicat.

La CCPM est adhérente audit syndicat pour le compte de la commune de Fournet-Blancheroche.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE ACTE l'adhésion de la commune de La Bosse au Syndicat Intercommunal mixte du Haut Plateau du Russey et DONNE tous pouvoirs au Président du Syndicat pour engager et réaliser toutes les formalités administratives et comptables en vue de cette adhésion.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...
Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 61

Voix contre : 0

Abstention : 0